

**Mesdames et Messieurs les président.e.s de départements
franciliens**

Montesson, le 17 juillet 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre des actions d'aide, de développement et de promotion du sport, la Ligue d'Escrime d'Ile de France (ex Comité Régional d'Escrime d'Ile de France) – seul organe déconcentré de la Fédération Française d'Escrime - reçoit chaque année des subventions en provenance d'une part, de l'ANS (PSF) et d'autre part, du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Ces subventions ont pour but de favoriser la **réalisation d'actions précises** dans **des domaines fixés chaque année** par les autorités des administrations attributaires, avec lesquelles la LIFE (ex CREIF) a signé une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les aides financières versées par la LIFE aux clubs franciliens s'adressent impérativement à des actions réalisées au cours de l'année **2024**, et qui n'ont **pas déjà fait l'objet d'autre financement de fonds publics**.

Nous vous rappelons que l'aide publique, quelle qu'en soit les sources, ne peut excéder **50 % du coût total de l'opération** réalisée. Il est bien évident que **les actions réalisées se rapportent exclusivement à l'un des thèmes cités ci-dessous**.

L'ensemble des clubs d'escrime de l'Ile de France, affiliés à la Fédération Française d'Escrime, peuvent prétendre à une aide financière sous réserve que l'action présentée entre dans le cadre des actions subventionnables et respecte les conditions précisées.

La Ligue Régionale soutient au maximum l'ensemble de ses clubs franciliens, et rappelle que son soutien est conditionné aussi par sa mission de garantir la présence d'équipementiers sur notre territoire.

Pour cette **année civile 2024**, les subventions qui seront attribuées à la Ligue Régionale **visent à soutenir différentes actions liées aux thèmes principaux suivants** :

➤ **Pratique pour le plus grand nombre**

Objectifs :

- Permettre l'accessibilité de la pratique de l'escrime à de nouveaux publics en vue d'augmenter le nombre de licenciés en Ile-de-France,
- Développer les différentes actions qui seront mises en place et devront s'orienter autour des différentes pratiques de l'escrime, issues de la politique fédérale.

Type d'actions concernées :

- Aide au développement de la pratique en faveur des jeunes (escrime loisir, kits 1ères touches, développement, ...),
- Aide au développement de la pratique féminine,
- Aide au développement du sport santé (cancer du sein, ...),
- Aide au développement de la pratique de l'escrime artistique et des nouvelles pratiques,
- Aide au développement de la pratique handisport.

Ligue Île-de-France d'Escrime (« LIFE »)

40 rue du Général Leclerc – BP 56 – 78362 MONTESSON cedex

Email de contact sur ce dispositif : tresorerie@escrime-iledefrance.fr – contact@escrime-iledefrance.fr

<https://escrime-iledefrance.fr>

Association sportive conforme à la Loi du 1^{er} juillet 1901 – créée le 20 juin 1980

Siret n°45046111600011 – Nace : 9312Z

➤ **Formation**

Objectifs :

- Développer la formation des bénévoles, cadres dirigeants et cadres techniques.

Type d'actions concernées :

- Formation des équipes dirigeantes,
- « un club, un animateur, un éducateur 1 ».

L'attention des destinataires est appelée sur le respect strict des conditions et des procédures édictées, à savoir :

- l'utilisation de la procédure en vigueur (cf document annexe),
- le visa impératif de tous les dossiers club par leur Comité Départemental d'appartenance,
- la transmission par les départements de la première page de la fiche descriptive avec visa et commentaire,
- la vérification à minima de chaque dossier avant d'apposer son visa :
 - o action éligible,
 - o une action = un dossier,
 - o 3 actions maximum (hors formation),
 - o documents joints (factures datées de 2024, justificatifs de paiements, devis datés uniquement de septembre 2024),
 - o action réalisée au cours de l'année civile 2024,
 - o taux du financement respecté.
- pour les dossiers concernant les actions de développement en faveur de la pratique des jeunes :
 - o le coût total de l'action ne peut être inférieur à 500 €,
 - o **une seule demande peut être présentée sur ce thème.**
- Seuls les devis datés de septembre 2024 seront acceptés, la facture correspondante devra être parvenue à la Ligue Régionale au plus tard le 30 novembre 2024, afin de pouvoir être prise en compte.

Les dossiers ne répondant pas à ces critères seront systématiquement rejetés, y compris les dossiers illisibles.

**La date limite de réception des dossiers complets est fixée
au 28 septembre 2024,
y compris la première page transmise par les départements**

L'attention des présidents des Comités Départementaux est donc appelée : **tous les dossiers parvenus à la Ligue Régionale (LIFE) après cette date ne seront pas traités.** Les Comités Départementaux peuvent s'ils le souhaitent, pour des raisons pratiques de traitement anticiper cette date limite de réception des dossiers.

La LIFE demande aux huit présidents de départements de bien vouloir retransmettre, sans délai, ce document à tous leurs clubs affiliés, afin de les informer de ce dispositif et de la procédure.

La commission d'attribution de la LIFE se réunira dès que possible pour étude des dossiers complets qui lui seront parvenus dans les délais et procéder à la répartition des subventions des dossiers éligibles.

Selon le calendrier prévisionnel de travail de la commission de la LIFE, les mises en paiement devraient parvenir à leur destinataire entre juillet et fin septembre 2025, (en fonction de la réception des fonds).

Soucieux de développer et soutenir l'Escrime en Ile-de-France, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Luc MONTBLANC,
Président du CREIF

Ligue Île-de-France d'Escrime (« LIFE »)

40 rue du Général Leclerc – BP 56 – 78362 MONTESSON cedex

Email de contact sur ce dispositif : tresorerie@escrime-iledefrance.fr – contact@escrime-iledefrance.fr

<https://escrime-iledefrance.fr>

Association sportive conforme à la Loi du 1^{er} juillet 1901 – créée le 20 juin 1980

Siret n°45046111600011 – Nace : 9312Z